# COMPTE RENDU REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2023

Le quatorze avril deux mille vingt-trois à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie déléguée de Saint Cernin, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 15

Date de la convocation: 07/04/2023

#### Présents:

BIRONNEAU Josiane - MARTY Alain-POL Lenny-Mc NAB Peter - DARDENNES Grégory - MECHENIN Jacky ---RANCK Thomas - Cécile Thomas - ROBASZKIEWICZ Malgorzata - LARCHER Jean Paul ---ROUY Jean Luc - LABORIE Jean Marc (pouvoir) - BERTRAND Julien

Absents: CHABROUX Patrice (pouvoir à J. Mechenin) - LAPOTRE Sylvain (pouvoir à J. Bertrand)

Secrétaire de séance : Josiane BIRONNEAU

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La lecture du compte-rendu du précédent Conseil n'appelant aucune observations le compte rendu est validé à l'unanimité.

#### <u>Délibération 2023.33</u> Vote des taxes directes locales 2023

Monsieur le Maire présente les bases d'impositions prévues.

Mr le Maire rappelle le lissage des taux sur une durée de 9 années adopté par délibération en date du 15 janvier 2016.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de références indiqués sur le tableau.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour (dont 2 pouvoir), 0 voix contre et 0 abstention

-Accepte la proposition de ne pas augmenter les taux de références

Et vote les taux comme suit :

TFB : 35,88% TFNB : 138.40% TH : 11.23% CFE : 24.02%

Compte tenu des éléments de référence pour 2023, le produit attendu est estimé à 150493€

### <u>Délibération 2023.34</u> <u>Vote du budget primitif 2023 : Communal</u>

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 pour la commune

Les sections de fonctionnement et d'investissements sont en équilibre. La liste des projets d'investissements pour l'année 2023 est validée.

Mr le Maire énumère les frais de maintenance et signale que le compte relatif à l'énergie a été augmenté cette année.

Une précision est demandé sur la provenance du compte 7588 (recette de fonctionnement) qui correspond aux aides que nous recevons de la CAF pour le CLAE et aux divers rentrées (notamment les frais d'affranchissement pour les élections...)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ADOPTE le budget primitif 2023 par 15 Voix Pour (dont 2 pouvoirs), 0 voix Contre, 0 Abstention

### <u>Délibération 2023.35</u> Vote des subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire présente la liste des associations déjà subventionnées par la commune et les différentes demandes reçues en mairie.

Le conseil souhaite attribuer les subventions comme suit :

AMICALE DES POMPIERS 50€ -

APE DU RPI 200€ -

ASS PASTORALE DE LA RAUZE 50€ -

ASS SAUVEGARDE DU PATRIMOINE 100E -

BANQUE ALIMENTAIRE 50€ -

COMITE DES FETES ST CERNIN 350€ -

COMITE DES FETES ST MARTIN 350€ -

ECOLE DE MUSIQUE 100€

FESTIVAL DE THEATRE DE LAUZES 100€

FLEUR BLEUE 100€ -

FNACA 50€ -

LA GRANJA 100€ -

MARPA 100€ -

MUTUELLE COUPS DURS 80€ -

OFFICE TOURISME LABASTIDE 50€

INFIRMIERES LABASTIDE 50€ -

STE CHASSE ST CERNIN 50E -

STE CHASSE ST MARTIN 50€ -

COOPERATIVE SCOLAIRE 600€ -

FRANCAS 50€ -

SENTIERS DE VIE EN QUERCY 100€ -

BAVARDOU : reconduction de la subvention annuelle de 100€ et ajout d'une subvention complémentaire de 1000€ pour aider à l'investissement réalisé par le Bavardou pour l'achat du bar soit 1100€ pour cette année –

LES RESTOS DU CŒUR 50€ -

HORS SAISON MUSICAL 250€ -

ASSOCIATION MARCHE DE ST CERNIN LES PRODUCTEURS 100€

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide cette liste à l'unanimité

## <u>Délibération 2023.36</u> <u>Extension du RIFSEEP aux cadres d'emplois d'adjoints administratifs</u>

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 20 octobre 2017 instaurant le RIFSEEP sur la commune des Pechs du Vers.

Il propose d'étendre le RIFSEEP aux cadres d'emplois d'adjoints administratifs group 1 selon les critères déjà définis lors de la délibération initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide l'extension du RIFSEEP aux cadres emplois administratifs par 15 voix pour

#### Questions diverses:

- Elections sénatoriales : Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture stipulant la nécessité de programmer une réunion de conseil le vendredi 9 juin afin de désigner les délégués et suppléants. Cette date est impérative.
- Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Département du Lot concernant une convention pour l'entretien des chemins cyclables route V87. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention.
- Maison Price : le dossier arrive à son terme. Les courriers ont été envoyés aux propriétaires. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- La Fdel propose de renouveler notre adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité pour l'année 2025. Le Conseil valide l'adhésion au groupement

Le conseil comportant 4 délibérations s'achève à 23h05

LES PECHS DU VERS, le 17 avril 2023

La Secrétaire de séance Josiane BIRONNEAU Le Maire Alain MARTY

